

Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (N° 3)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-108, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (n° 3), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité de la législation énergétique.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, à la suite des nombreux discours et des nombreux projets de loi ayant trait aux ressources énergétiques, je ne pouvais rester silencieux au sujet de ce projet de loi fort important pour une province comme le Québec et, bien sûr, pour l'ensemble du Canada également.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé du ministre, exposé, à mon avis, très sobre et très intéressant également. Cependant j'aimerais faire une remarque tout de suite. Le ministre compare l'électricité au gaz naturel et il laisse supposer que l'approvisionnement par voie de gazoduc du gaz naturel, du pétrole et ainsi de suite est similaire au transport de l'électricité. La méthode qui a servi et qui a permis de réaliser cet approvisionnement de l'Ouest à l'Est a été établie, si je ne m'abuse, avec l'accord des provinces intéressées. Dans le cas du projet de loi à l'étude il y a définitivement une opposition. Normalement, je pense, l'Office national de l'énergie a un rôle immensément important à jouer pour le développement de nos ressources et je pense qu'il doit répondre, aider voire même suppléer aux objectifs et aux priorités que se sont tracés les provinces, les personnes ou les compagnies. En l'occurrence, le gouvernement fédéral a créé cet outil pour l'exploration et l'exploitation de nos ressources naturelles et, bien sûr, pour les meilleurs intérêts des Canadiens.

J'écoutais également le ministre expliquer tantôt de façon très simple ce qui pourrait arriver si chaque province pouvait se permettre d'acheter le gaz naturel de la province voisine pour ensuite y prendre son bénéfice et l'acheminer jusqu'à Québec. Mais le ministre oublie une chose fondamentale et c'est impardonnable parce qu'il sait parfaitement bien que l'objection qui vient de sa province, cette province représente un potentiel au point de vue ressources hydrauliques presque illimité. Et le ministre n'a pas parlé des conséquences du projet de loi qui serait ratifié sans l'accord des deux provinces. Je pense qu'il a fait une omission volontaire et immensément importante pour ne pas dire fondamentale pour les Québécois. Il connaît la situation du Québec. Il connaît les raisons de l'objection du Québec mais il a également, et je dois le remercier même et le féliciter, signalé que le meilleur règlement ce serait bien sûr un accord négocié entre les deux provinces. Et, partant de là, il n'y a aucun doute que nous applaudirions à ce projet de loi s'il était le fruit d'un accord négocié entre Québec et Terre-Neuve. Comme le ministre nous regrettons le différend entre Terre-Neuve et Québec et, de part et d'autre, mes collègues de Terre-Neuve comme ceux du Québec devraient, naturellement, être fort intéressés à un règlement et à un projet de loi qui répondrait aux aspirations des deux provinces et qui serait fort compatible bien sûr avec une loi de portée nationale. Parce que justement, et le ministre se garde bien de dire

qu'il ne veut pas s'ingérer dans une ou des questions provinciales, il n'en demeure pas moins que s'il répond à l'invitation de Terre-Neuve il ne répond pas actuellement aux aspirations du Québec. Le ministre doit je pense en toute honnêteté et en toute objectivité poursuivre cette possibilité de trouver un arrangement entre les deux provinces. Mais ce n'est pas en provoquant une des provinces récalcitrantes par un projet de loi imposé par Ottawa qu'on va régler le problème. Le ministre sait parfaitement bien, ne serait-ce que sur le plan psychologique au Québec, que ce projet de loi aux yeux des milliers de Québécois est inacceptable, et il sait parfaitement bien, il l'a reconnu, que le meilleur règlement, et qu'il l'espérait lui aussi, serait un accord négocié entre ces deux provinces. Mais étant donné le système actuel, j'ai cru qu'un véritable fédéralisme, un gouvernement sensible, un fédéralisme coopératif, je ne pouvais pas demander cela au premier ministre (M. Trudeau) . . . Il existe peut-être des ministres plus ouverts et plus sensibles à un véritable fédéralisme.

Je pense que le ministre qui vient du Québec devrait saisir la nécessité de tenter d'amener les deux provinces à un arrangement et du fruit de cet accord, bien sûr, que dans un régime fédéral comme le nôtre le gouvernement canadien a la responsabilité et l'obligation de les aider à réaliser un projet aussi extraordinaire que le développement de nos ressources naturelles au plus grand bénéfice des provinces partenaires de ce régime ou de ce pays. Parce que le ministre l'a reconnu c'est important, et parce que le ministre nous a laissé l'impression que c'était à regret qu'il présentait ce projet de loi, je pense en tant que Québécois, en tant que membre de ce Parlement canadien, je pourrais peut-être inviter les députés de cette Chambre à se pencher vers un effort spécial et que j'appellerais un sursis, compte tenu du projet de loi qui nous est présenté pour permettre au ministre de poursuivre ses objectifs. Il a manifesté d'excellentes intentions à cet effet, il a reconnu que le meilleur règlement réside dans un accord entre Terre-Neuve et Québec, il a reconnu que le gouvernement du Québec actuel avait manifesté une certaine flexibilité tantôt pour rouvrir la discussion sur un contrat qui a été signé depuis fort longtemps et tantôt également pour une exploitation partagée en tous les cas des ressources hydrauliques.

Alors pour ces raisons, monsieur le président, je me permets aujourd'hui d'inviter mes collègues du Québec et ceux des autres provinces à partager cette possibilité de surseoir à six mois la présentation ou l'adoption de ce projet de loi. Nous sommes conscients de la situation dans laquelle se trouve un certain nombre de députés parce qu'ils ont non seulement l'impression mais ils ont quand même saisi la nécessité du devoir de représenter honnêtement leur province respective sans que cela soit bien sûr incompatible avec l'intérêt de tous les Canadiens. Et nous voulons représenter les intérêts des provinces et essayer de les ajuster à un objectif national qui permettrait aux 10 provinces de ce pays de se sentir à l'aise et d'avoir le goût de vivre dans ce beau pays.

Pour cette raison, monsieur le président, je pense que si nous adoptons ce projet de loi à la vapeur, nous allons indisposer une des deux provinces ou peut-être d'autres, mais une province particulièrement, laquelle est représentée par 74 députés sur 75 et laquelle constitue quand même 25 p. 100 de la population canadienne. Et je pense me faire beau joueur et respectueux des intérêts autant du Québec que de Terre-Neuve et du Canada en sollicitant auprès des députés de cette Chambre un